

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : RP_CRJ_LGEBaD 2024	PAGE N° 1
--	---	---	-------------------------

Règlement particulier championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton

Article 1 – Dates et Lieux

La compétition se déroulera les 17 et 18 février 2024 à Pont-à-Mousson (54).

Article 2 – Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), le règlement Championnat Jeunes LGEBaD-2023-2024 et le présent règlement particulier.

La participation au championnat jeunes LGEBAD implique l'adhésion à l'ensemble de ces règlements.

Article 3 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est M. Gaël MILANI. Il sera assisté par 1 juge-arbitre adjoint : M. Grégoire MULLER.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel **BadNet** sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 4 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec sa fédération nationale et notamment la FFBaD pour les joueurs évoluant en France, et être en possession de sa licence 2023/2024 le jour du tournoi.

Le tournoi est ouvert uniquement aux joueurs licenciés à la date du tirage au sort de la Ligue Grand Est dans les catégories minibads, poussin(es), benjamins(es), minimes, cadets(es) et juniors.

Les tableaux proposés seront: poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, en simple, double et mixte.

Les joueurs qui se surclassent doivent s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 02.02 du guide du badminton, article 3.

Les règles de surclassement et les modes de qualifications sont décrits dans le règlement Championnat Jeunes LGEBaD-2023-2024

	<p>Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p>Identifiant : RP_CRJ_LGEBaD 2024</p>	<p>PAGE N° 2</p>
--	---	--	----------------------------------

Article 5 – Echancier

Lancement des inscriptions	Lundi 18 décembre 2023
Date de prise en compte du CPPH pour la liste des qualifiés	Jeudi 18 janvier 2024
Date limite d’inscription (badnet)	Vendredi 19 Janvier 2024 à 22h
Diffusion de la liste des qualifiés et remplaçants	Jeudi 1^{er} février 2024
Date de retrait de la compétition sans justificatif	Lundi 04 février 2024 à 22h
Prise en compte du CPPH pour la confection des tableaux	Jeudi 01 février 2024
Date du tirage au sort	Mardi 05 février 2024
Envoi des convocations	Jeudi 08 février 2024
Championnat Régional Jeunes Grand Est	Les 17 et 18 février 2024

Article 6 – Procédure d’Inscription

Les inscriptions seront faites, au travers du module **badnet** disponible sur le site :
<https://www.badnet.org/>

Attention : les inscriptions « individuelles » et « CODEP » ne seront pas prises en compte, seules celles qui auront été faites sur badnet grâce à un compte « Club » seront acceptées.

Les droits d’inscriptions sont de 11€, 13€ ou 15€ pour respectivement 1, 2 ou 3 tableaux.

Ils sont à la charge des clubs (sauf accord interne CODEP) et payable à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la LGEBaD.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : RP_CRJ_LGEBaD 2024	PAGE N° 3
--	---	---	-------------------------

Article 7– Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date de retrait de la compétition sans justificatif devra prévenir le plus tôt possible de sa non-participation :

En amont de la compétition :

Benoit LAURENT
06.84.51.01.24 / crj@badmintongrandest.com

Le jour de la compétition :

Le Juge-Arbitre principal
Coordonnées dans les convocations

Les joueurs devront adresser au plus tard dans les **5 jours** suivant la compétition, les pièces justificatives, en courrier avec **AR**, à la Ligue du Grand Est de Badminton, 13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine. *Art. 17 du RGC.*

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

Article 8 – Horaires

La compétition se déroulera de 10h à 20h le samedi et de 8h30 à 17h00 le dimanche (suivi de la remise des récompenses).

Tout joueur doit être présent dans la salle à l'heure précisée dans sa convocation ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

	Ligue Grand Est de Badminton Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE	Identifiant : RP_CRJ_LGEBaD 2024	PAGE N° 4
--	---	---	--------------------------------

Article 9 – Coaching

Le coaching est autorisé selon les règles du RGC.

Article 10 – Volants

Les matchs se joueront avec des volants en plume dans toutes les catégories, et seront fournis par la ligue Grand Est.

Le volant officiel utilisé sera le **Babolat 2**.

Article 11 – Arbitrage

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés avant les phases finales sauf si le nombre d'arbitres présents permet d'arbitrer l'ensemble des rencontres.

Les phases finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées par des arbitres officiels.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Si l'un des joueurs le désire (pour une situation particulière), il pourra demander un arbitre auprès du juge-arbitre responsable de sa salle. Ce dernier sera pourra refuser cette demande s'il ne l'estime pas pertinente ou qu'il n'a pas la ressource en arbitres suffisante.

Article 12 – Sécurité et hygiène

Les joueurs, coachs et accompagnants devront se conformer aux restrictions sanitaires liées au COVID19 en vigueur au moment du championnat et ce durant tout le temps de la compétition. Une information sur le sujet sera envoyée avec les convocations.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon championnat.